

DATE DE CONVOCATION: 18 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le **vingt-cinq septembre** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire.

Etaient présents : Monsieur CLEMENTONI Laurent, Madame MARCOU Françoise, Monsieur MORIN Yvan, Madame LEVETEAU Nathalie, Monsieur LIDOUREN Laurent, Monsieur DURAND Francis, Monsieur PORCHER Jean-Pierre, Monsieur PIERPONT Laurent.

Etait absent excusé : Monsieur BIALIK Thomas

Etait absent : Monsieur LAGUEL Sylvain,

Monsieur PORCHER Jean-Pierre est élu secrétaire.

Ordre du jour :

1. Attribution à la SA Eure et Loir Habitat des lots A et B de l'aménagement d'un quartier d'habitat
2. Aménagement d'un quartier d'habitat : choix du Coordonnateur SPS
3. Longueur de voirie pour l'attribution de la DGF
4. Aménagement de l'aire de jeux : choix de la maîtrise d'œuvre
5. Travaux de la mare rue du Gault
6. Travaux de l'aménagement d'un quartier d'habitat
7. Contrôle des poteaux d'incendie
8. Eclairage du clocher
9. Sonorisation de l'église
10. Concert du 20 octobre 2018
11. Pièce de théâtre du 16 mars 2019
12. Projet sortie Week-End 2019
13. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
14. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Indemnité au comptable

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR

VU L'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, départements et régions.

VU le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les

collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat, VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide :

- de demander le concours de Mr PAVY Pascal, receveur, pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité soit la somme de 414, 80 € brut

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1 AU - VENTE DES LOTS A ET B

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que deux lots (lot A et lot B) sont réservés exclusivement pour la réalisation de quatre logement à loyer modéré.

Il fait part des différents entretiens avec Monsieur Christophe PINCELOUP en charge des constructions à la SA Eure et Loir Habitat.

Monsieur le Maire fait part de la proposition par courrier en date du 27 mai 2018 de l'acquisition par la SA Eure et Loir Habitat des deux lots pour un prix net vendeur de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** d'accepter la proposition de la SA Eure et Loir Habitat de vendre les deux lots A et B pour le prix net vendeur de 50 000 € pour la réalisation de quatre logement à loyer modéré.
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier.

AMENAGEMENT DE LA ZONE 1 AU – CHOIX DU COORDINATEUR SPS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de choisir une entreprise pour la mission de coordination SPS pendant les travaux de l'aménagement de la zone 1 AU puisque au moins deux entreprises travailleront en même temps sur le chantier.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'entreprise BECS pour un montant HT de 2 550 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** le devis de l'entreprise BECS pour un montant HT de 2 550 € soit 3 060 € TTC.
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX – MAITRISE OEUVRE

Monsieur le Maire part de la proposition de l'Atelier de Paysage Olivier STRIBLEN, spécialisé dans les aménagements d'aire de jeux, pour un montant HT de 20 300 € pour la mission complète du diagnostic jusqu'à la réception des travaux pour l'aménagement de l'aire de jeux de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte** le devis de l'Atelier de Paysage Olivier STRIBLEN pour un montant HT de 20 300,00 € soit 24 360,00 € TTC pour la mission complète de l'aménagement de l'aire de jeux.
- **charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSEE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'évolution de la longueur de la voirie communale. La longueur de l'ensemble des voies communales traversant l'agglomération qui ont été mesurés par la commune atteint ce jour 600 mètres.

Monsieur le Maire rappelle que cette longueur constitue l'un des paramètres du calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée aux communes par l'Etat.

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal **approuve**, à l'unanimité, **la longueur de la voirie communale classée dans le domaine public** traversant l'agglomération tels qu'ils sont recensés en annexe, et **l'arrête à 600 mètres**.

ANNEXE à délibération du Conseil municipal n° 1809/030 du 25 septembre 2018

RECENSEMENT de la VOIRIE COMMUNALE

COMMUNE DE GARANCIERES-EN-BEAUCE

NOM des RUES	LONGUEUR
Rue du Gault (ex RD 116/13 déclassée en 2005)	363 mètres
Ruelle de la Mairie	56 mètres
Rue Saint Fiacre	70 mètres
Place de l'Eglise	62 mètres
Allée des Aillards	49 mètres
TOTAL VOIRIE classée dans le domaine public	600 mètres

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Travaux de la mare rue du Gault

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de la mare ont débuté. Il s'avère que les fondations du muret existant, longeant le trottoir sont inexistantes. Il a été demandé à

l'entreprise de réaliser un mur en préfabriqué qui engendra un coût supplémentaire important. Le Conseil donne son accord.

Travaux de l'aménagement d'un quartier d'habitat

Monsieur le Maire informe que

- les travaux débuteront mi-novembre 2018
- le SIAEP a émis un avis favorable pour la réalisation de la variante proposée par la Sté COLAS
- dans le marché « clôture » il a été omis l'installation des clôtures mitoyenne et de façade. Un nouveau devis sera demandé.
- Une demande de ligne en 220 v a été faite pour l'installation d'une caméra de vidéo-protection au bout de la rue du Houx

Contrôle des poteaux incendie

Monsieur DURAND fait part de la proposition de la Sté GARCIA d'un montant de 30 € HT par poteau incendie. Le Conseil Municipal donne son accord.

Eclairage du clocher

Monsieur PORCHER fait part de la proposition du Syndicat d'Energie d'un montant de 5 600 € avec une participation de 30 % du Syndicat. Il présente une mise en situation de l'éclairage. Le Conseil Municipal donne son accord.

Sonorisation de l'Eglise

Monsieur PIERPONT fait part de la proposition de la Sté FASE pour le remplacement de la sonorisation de l'Eglise pour un montant de 3 271 € HT. Un nouveau devis sera demandé avec un kit pupitre supplémentaire.

Livret Communal

Madame MARCOU informe qu'elle a commencé à collecter les archives de la commune. Le Conseil Municipal indique que la mise en page et l'impression sera réalisée par une entreprise spécialisée et propose que la sortie de ce livre soit en fin d'année 2019.

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

SIVOS

Madame MARCOU fait le compte rendu de la dernière réunion du SIVOS au cours de laquelle le bilan de la rentrée scolaire a été faite. 1500 élèves sont transportés par le syndicat.

Questions diverses

➤ Information de Monsieur le Maire

- PLUI : Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le cabinet en charge du PLUI. Monsieur le Maire indique qu'il faudra être vigilant sur l'élaboration de ce document d'urbanisme.
- Signature électronique : Monsieur le Maire indique que le certificat de signature électronique arrive au terme du contrat. Il propose le renouvellement par la sté Segilog pour un montant de 450 € pour 3 ans. Le Conseil donne son accord.
- Du dépôt d'une demande de déclaration préalable par Monsieur BELLIL pour le remplacement du portail et des volets de sa propriété sise 14 rue de Mondoubleau

- Du dépôt d'une demande de déclaration préalable par Monsieur DELAGE pour la construction de 2 carpor de sa propriété sise 1 bis rue des Vignes à Sermonville

- Madame LEVETEAU fait le point sur l'organisation du concert du groupe Celtic Sailors du 20 octobre prochain.
- Madame LEVETEAU informe qu'elle a rencontré avec Monsieur le Maire Monsieur Luc THIEULIN en charge d'Arts en Scène au Conseil départemental. Madame LEVETEAU propose que la commune organise une soirée théâtre le 16 mars 2019 à l'église. Elle précise qu'une participation de la commune de 1000 € supplémentaire sera faite pour que 4 acteurs soient présents au lieu de 2 comme prévu dans le contrat avec le Département Le Conseil Municipal donne son accord.
- Madame LEVETEAU demande que le Conseil se prononce pour la sortie 2019. Après discussion le Conseil décide qu'un voyage en Italie serait trop onéreux et opte pour un week-end à Lyon.
- Madame LEVETEAU indique que le Noël des enfants aura lieu le 14 décembre 2018 et un spectacle de magie sera offert aux enfants.

➤

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,

Françoise MARCOU

2^{ème} Adjoint au Maire,

Yvan MORIN

3^{ème} Adjoint au Maire,

Nathalie LEVETEAU

Conseiller Municipal,

Thomas BIALIK
Absent excusé

Conseiller Municipal

Sylvain LAGUEL
Absent

Conseiller Municipal,

Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal,

Francis DURAND

Conseiller Municipal

Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,

Laurent PIERPONT